



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 juillet, le conseil municipal de la commune de Gagnac-sur-Cère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Claire DELANDE-CATTIAUX, Maire.

Dans le cadre de l'ordre du jour n°3 (Bail emphytéotique – Usine hydro-électrique de Saint-Saury), il a été convenu que préalablement à la tenue du conseil, se tiendrait une visioconférence sur ce sujet et ce, afin de pouvoir disposer des informations nécessaires à une délibération en connaissance. La Directrice adjointe développement ENR – Sté HELING ENR sera notre interlocutrice.

Les principaux points de cette visio-conférence sont donc rapportés au sein de ce procès-verbal.

### Origine de la demande :

- En avril 2024, la société HYDROCOP gestionnaire du site de production hydro-électrique de Saint-Saury situé conjointement sur la commune de Laval-de-Cère (Production et digue) et de Gagnac-sur-Cère (digue et passe à poissons) est rachetée par la société HYDRO-ELECTRIQUE BESSE. Cette dernière est détenue à 100% du capital par la société HELING ENR.
- Dans le cadre de cette vente et de l'audit du foncier issu de cette vente, notre interlocutrice, nous indique ne pas avoir trouvé de document juridique :
  - o Établissant l'accord de la commune pour la construction sur ses terrains de la digue et de la passe à poissons,
  - o Permettant à la société d'intervenir pour maintenance et entretien de ces dernières à partir de notre commune,

### Objet de la demande :

- La responsable nous a fait parvenir un document juridique permettant selon elle, une régularisation de cette situation, à savoir :
    - o Un document notarié établissant un bail emphytéotique administratif sur les parcelles où, d'après elle, la passe à poissons serait établie :
      - Parcelle B0001 / le Frau / 00 ha 38 a 60 ca
      - Parcelle B1401 / le Frau / 07 ha 56 a 57 ca
- Et au sein de cet acte, un paragraphe établissant une servitude sur les parcelles, permettant un accès libre et constant :
- Parcelle B0002 / le Frau / 00 ha 76 a 80 ca
  - Parcelle B0003 / le Frau / 00 ha 10 a 90 ca

**Remarques :** à l'issue de cette présentation et de la discussion qui découle de ces éléments de contexte, il en ressort les points suivants ;

- L'implantation de la passe à poissons est exclusivement implantée sur la parcelle 001
- La parcelle 1401 n'est aucunement concernée, de plus elle présente les particularités suivantes :
  - o Une superficie importante, sur laquelle est implantée
    - Une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) – Ancienne décharge du Frau,
    - Une zone reboisée dont les arbres sont à maturité pour une éventuelle coupe,
    - Une longueur de berge importante,
    - Un accès direct, qui fermé pose un problème d'enclavement de parcelles.
  - o Pour toutes ces raisons, il ne sera pas possible d'accéder à la demande ainsi formulée.
- D'autre part, l'accès à la parcelle 001 est aujourd'hui possible et libre, à travers les parcelles 1401, 002 et 003 par un chemin avec toutefois restriction de voiture particulière.

#### Décisions :

- Pour faire suite aux différents points évoqués ci-dessus, le conseil municipal attend un document de la société établissant stricto-sensu un accès pour maintenance et entretien des installations sans aucune obligation pour la commune d'établir une voie carrossable.
- De part cette attente, le point n°3 de l'ordre du jour est annulé et aucune délibération ne sera prise.

La visio-conférence se clôture sur ces décisions.

#### Début de la séance du Conseil municipal : 20h00

**Présents :** Claire DELANDE-CATTIAUX, Eric BEGUEY, Lilia BONNET, Samuel BEN-SAÏD, Bertrand GOBERT, Sarah RICROS –RUIZ, Marie-Ange DREYER, Thomas GOURNAY, Delphine GOURNAY, Roger GERVAIS, Marie-Hélène RICHARD

#### Excusés - Procuration :

- Floriane BARREAU ayant donné procuration à Samuel BEN-SAÏD
- Nathalie CHARBONNIER ayant donné procuration à Eric BEGUEY
- Laurent DESCAMPS ayant donné procuration à Claire DELANDE

#### Vérification des présents et établissement du quorum :

**Membres :** 15

**Présents :** 12      **Quorum requis :** 8

**Votants :** 15

Au regard du nombre de présents, le quorum est atteint. Le Conseil peut donc se tenir et délibérer valablement.

#### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Élection du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Bail emphytéotique pour l'usine hydroélectrique de Saint-Saury
- Opération Renouvellement du réseau d'eau potable de Loustal Nau et Soupe Fraîche ; Marché public : choix des entreprises
- Opération Renouvellement du réseau d'eau potable de Loustal Nau et Soupe Fraîche ; financement des travaux
- Convention avec la commune de Biars-Sur-Cère : Mise à disposition de services et de matériels
- Convention avec la commune de Laval-De-Cère : Mise à disposition de services et de matériels
- Subvention pour la chasse : changement du nom de la société de chasse
- Opération Maison de la place : Travaux : avenants
- Travaux envisagés pour le logement locatif au-dessus de la mairie
- Travaux sur le chemin le long de la Cère - proposition de mise en place d'une passerelle
- Demande d'un particulier pour un panneau de rue
- Servitude de passage sur le domaine public
- Admissions en non-valeurs
- Délibérations modificatives sur les trois budgets
- Questions diverses

1- A été nommé à l'unanimité des voix, le **secrétaire de séance** : Thierry BLAIN

## 2- Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Corrections demandées :

- Diverses observations sont indiquées nécessitant une correction ou une reformulation.
  - o Correction page 2 – Erreur de prénom « *Thierry* » au lieu de « *Didier* » – décision d’anonymiser et d’utiliser un nom commun « *un agriculteur* » afin de remplacer l’individualisation par une désignation générique.
  - o Formulation sur la phrase « *Travaux de renouvellement – Après délibération ...* » Après discussion, il est décidé de laisser la phrase en l’état.
  - o Correction de l’entité « *LOT numérique* ».
  - o Formulation : « *un ami propose l’organisation...* » a remplacé par « *un ami d’un membre du conseil propose ...* » ;
  - o Faute : « *les entreprises adopte ...* » a remplacé par « *les entreprises adoptent ...* »
  - o Erreur : « *Fin du dépôt de candidature – Corrigé l’heure de « 18 h » par « 12 h »* ».

**Le Conseil municipal approuve le procès-verbal à l’unanimité de la séance du 16 juin 2025 tel que corrigé.**

## 3- Bail emphytéotique pour l’usine hydroélectrique de Saint-Saury

À la suite de la visio-conférence, ce point à l’ordre du jour a été suspendu dans l’attente d’un nouveau document juridique de la part du demandeur.

## 4- Opération Renouvellement du réseau d’eau potable de Loustal Nau et Soupe Fraîche ; Marché public : choix des entreprises

Madame le Maire rappelle que pour donner suite aux décisions prises lors du conseil de juin, un appel d’offre pour la passation d’un marché négocié a été lancé et que le cabinet Déjantes a été missionné pour un suivi et une analyse des offres. Madame le Maire informe le conseil que préalablement à celui-ci, une réunion de la commission d’appel d’offres (CAO) s’est tenue afin d’examiner les différentes offres des entreprises dépositaires ainsi que le dossier d’analyse du cabinet Déjantes :

Pour rappel :

- Délai limite de dépôt des offres : Vendredi 18 juillet – 12h
- Restitution du dossier d’analyse des offres par le cabinet Déjantes : Vendredi 25 juillet – 9h
- Commission d’appel d’offres : Lundi 28 juillet
- Estimation du montant de travaux par le cabinet Déjantes : **107 336.82 € HT.**

Madame le Maire présente le dossier d’analyse, à savoir **trois** dossiers de candidature (1 groupement d’entreprise, 2 entreprises), les critères (juridique, capacité économique, technique, professionnelle et environnementale, notice explicative, planning, prix), pris en compte par le cabinet Déjantes et leur préconisation – **Groupement BROUSSE, LOTY, CHARLAT.**

La commission d’appel d’offres s’étant réunie et ayant repris les différents critères d’analyse entérine le choix effectué par le cabinet Déjantes. Elle propose au conseil municipal de retenir l’offre du **groupement BROUSSE, LOTY, CHARLAT** pour un montant de **105 503.50 € HT.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la proposition de la commission d’appel d’offres et décide à l’unanimité, de retenir le groupement BROUSSE, LOTY, CHARLAT pour un montant de 105 503.50 euros. La notification sera adressée à l’entreprise mandataire de ce groupement.**

## 5- Opération Renouvellement du réseau d’eau potable de Loustal Nau et Soupe Fraîche ; financement des travaux

Madame le Maire rappelle au conseil, le montant porté au budget primaire d’Eau Potable, opération 180 (Loustal Nau et Soupe Fraîche) pour un montant de 103 384.79 euros. Ce montant étant insuffisant, il convient de procéder à un ajustement budgétaire par des décisions modificatives, à savoir :

- 126 605 euros pour les travaux,
- 10 800 euros pour le bureau d’études assurant la maîtrise d’œuvre.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de prendre contact auprès des organismes financiers pour envisager les modalités d'un emprunt (Taux, durée, ...).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la modification du budget primitif par la réalisation de décisions modificatives (DM) pour un montant de 116 613.71 euros afin d'équilibrer le budget de l'opération 180.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à se rapprocher des organismes financiers à des fins d'études des conditions d'un emprunt pour le financement de l'opération 180.**

#### **6- Convention avec la commune de Biers-Sur-Cère : Mise à disposition de services et de matériels**

Madame le Maire rappelle que des prêts de personnels et de matériels se pratiquent entre les deux communes (principalement lors des phases de congés et/ou d'évènements exceptionnels). Cependant, à des fins de régularisation et de pérennisation, il est nécessaire d'établir une convention entre les deux communes.

Madame le Maire demande donc, au Conseil, l'autorisation d'établir et de signer cette convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à 14 voix pour et 1 abstention (M. Roger GERVAIS) la rédaction et la signature de cette convention.**

Madame le Maire demande, s'il le juge utile, la raison de cette abstention.

Celle-ci est actuellement liée à l'insuffisance de personnel technique sur la commune (la commune devrait pouvoir disposer de trois agents). Cette situation est actuellement amplifiée depuis quelques mois, par la présence partielle (mi-temps) d'un titulaire. Un débat s'engage mais est interrompu et repoussé à un conseil ultérieur pour ce point particulier relatif au service technique. Il est cependant demandé un état sur les temps de travail (ETP, Arrêt maladie, Congés, ...) ainsi que sur les aménagements de temps de travail.

#### **7- Convention avec la commune de Laval-De-Cère : Mise à disposition de services et de matériels**

Madame le Maire rappelle que par suite de l'indisponibilité du service technique à assurer certaines prestations de sécurité et de voirie, la commune a fait appel à la commune de Laval-de-Cère pour un prêt de matériel et de personnel. Il convient, tout comme pour le point précédent, d'établir et de régulariser cette situation.

Madame le Maire demande donc, au Conseil l'autorisation d'établir et de signer cette convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à 14 voix pour et 1 abstention (M. Roger GERVAIS) la rédaction et la signature de cette convention.**

#### **8- Subvention pour la chasse : changement du nom de la société de chasse**

Madame le Maire rappelle qu'une subvention a été attribuée à l'association « La Gagnacoise » (Société de chasse). Cependant depuis cette attribution, l'association a fusionné avec deux autres associations de chasse, situées sur les communes d'ESTAL et de CORNAC et, a changé de nom pour devenir « Société Diane, Cère et Mamoul ».

En conséquence, Madame le Maire indique que la subvention précédemment accordée (il ne s'agit pas ici de revoter pour le montant de la subvention), doit être versée à la nouvelle entité juridique. Il est nécessaire d'obtenir l'accord du Conseil municipal afin que le Trésorier puisse assurer ce paiement à la nouvelle entité juridique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification de raison sociale et autorise le versement de la subvention accordée.**

#### **9- Opération Maison de la place : Travaux : avenants**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que pour donner suite à l'attribution du lot 11, la planification des différents intervenants et du planning général dans son ensemble sont modifiés. Par conséquent, il convient d'en tenir compte. La mise à disposition du bâtiment serait ainsi repoussée pour Mars 2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les avenants et la modification du calendrier des travaux.**

#### **10- Travaux envisagés pour le logement locatif au-dessus de la mairie**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite du départ du locataire du logement locatif appartenant à la mairie, des travaux sont nécessaires avant une remise en location. Des devis ont été demandés auprès d'artisans :

- M. Mathieu TREVISAN (Artisan peintre – auto-entrepreneur) – devis pour un montant de 4 400 euros,
- Société Espalieu (Entreprise peinture) – devis pour un montant de 13 677 euros TTC.

Madame le Maire demande donc au Conseil de se prononcer sur la réalisation des travaux et de choisir le prestataire.

**Après en avoir discuté, le Conseil municipal entérine le choix de la municipalité (Maire et Adjoint) et le devis de M. TREVISAN pour un montant de 4 400 euros TTC (Quatre mille quatre cents euros) et autorise le début des travaux de réfection. La notification sera adressée à l'entreprise.**

#### **11- Travaux sur le chemin le long de la Cère - proposition de mise en place d'une passerelle**

Pour faire suite à une discussion réalisée avec de M. Christophe GUILMAIN à propos du chemin qui longe la Cère et de son interruption (Chemin Gagnac – Croix du Theil). En effet, la Cère ayant « avalé » les berges et une partie du chemin, un prolongement doit être réalisé sur les parcelles de M. GUILMAIN afin d'assurer la continuité de ce chemin. De plus, une bielle profonde et assez large nécessite la pose d'une passerelle ou équivalent permettant un franchissement en sécurité des usagers (pas de véhicules ou assimilés).

Madame le Maire informe le Conseil que deux devis sont en cours d'établissement pour une estimation des coûts afin de rétablir le cheminement de cet axe le long de la Cère.

Demande réalisée auprès des entreprises :

- M. Jean-Michel TRACY
- Société VIGIER Négoce

#### **12- Demande d'un particulier pour un panneau de rue**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'un particulier pour acquérir un panneau de rue. Par suite d'un changement de nom de la rue (« Rue du prieuré » au lieu de « Champs de Moé »), le panneau « Champs de Moé » est disponible.

Madame le Maire indique que s'agissant d'un bien communal, elle demande une délibération du Conseil municipal pour répondre à ce particulier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accède à la demande de ce particulier et autorise Madame le Maire à le lui délivrer.**

Des conseillers profitent de ce point pour évoquer :

- Le fait que le panneau face au carrefour de la « Rue Ampère » et indiquant la direction « Route des Esplagnes » a été enlevé. Cette situation pose un problème pour les usagers voulant se rendre vers Biars-sur-Cère.
- Un panneau endommagé, « Route des Maures ».
- Il est évoqué que pour des personnes souhaitant se rendre à Lavour-Haute, certains assistants de conduite les font passer le plus souvent par Laval-de-Cère.

Est-il possible d'envisager une action pour répondre à ces divers points ?

#### **13- Servitude de passage sur le domaine public**

Madame le Maire informe qu'un particulier a fait une demande de travaux pour la création d'un accès à partir de sa parcelle pour rejoindre le domaine public. Le service d'instruction (ADS- Application du Droit du Sol - Cauvaldor) demande une délibération de la commune pour établir « une servitude de passage – tout usage » pour une utilisation du domaine privé de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accède à la demande de ce particulier et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'établissement de cette servitude.**

#### **14- Admissions en non-valeurs**

Ce point est annulé.

### 15- Délibérations modificatives sur les trois budgets

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget de la « commune » et le budget « Eau Potable ».

#### - Commune :

Les amortissements n'ayant pas été répartis sur les différents comptes « 28xxx » mais globalisés au « 28157 » d'une part, et que d'autre part, le montant porté au compte « 681 » ne correspond pas à l'intégralité des comptes inscrits au chapitre « 28 », il convient de régulariser cette situation par délibération pour acceptation des demandes modificatives (DM).

#### Budget d'investissement : Rééquilibrage -

Investissement	Libellé	Rééquilibrage Recettes
10226 – 0	Taxe d'aménagement	- 5.19
28157 (040) – 0	Matériel et outillage technique	- 4 795.21
28151 (040) – 0	Réseaux de voirie	+ 1 442.00
28188 (040) – 0	Autres immobilisations incorporelles	+ 103.00
28131 (040) – 0	Bâtiments publics	+ 311.00
28183 (040) – 0	Matériel informatique	+ 2 944.40

#### Budget de fonctionnement : Rééquilibrage

Fonctionnement	Libellé	Rééquilibrage Dépenses
681 (042)	Dot. Amort. Et prov. Charges de fonct.	- 107.81
011 – 61551	Entretien matériel roulant	+ 107.81

La nécessité de réfection du logement Palulos appartenant au domaine privé de la commune, il convient d'inscrire au budget le/les montants nécessaires à sa remise en état au compte « 615228 » en prélevant des sommes inscrites à d'autres postes pour conserver un budget en équilibre.

#### Budget de fonctionnement : Rééquilibrage

Fonctionnement	Libellé	Rééquilibrage Dépenses
011 - 60631	Fournitures d'entretien	- 400.00
011 – 60633	Fournitures de voirie	- 1 000.00
011 – 6064	Fournitures administratives	- 500.00
011 – 622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	- 2 500.00
6541	Créances admises en non-valeur	- 155.00
011 – 615228	Entretien, réparations autres bâtiments	+ 4 555.00

Le montant des travaux pour la « maison de la Place » - opération 350 – se trouve erroné du fait de l'ajout du marché – lot n° 11. Il convient de procéder à un ajustement du budget primitif en prélevant des sommes sur des opérations budgétisées mais non réalisées ou de procéder par emprunt.

À aujourd'hui, certaines opérations budgétisées ne seront pas conduites sur l'exercice, les décisions modificatives suivantes peuvent être entreprises.

#### Budget d'investissement : Rééquilibrage

Investissement	Libellé	Rééquilibrage Dépenses
212 – 450	Agencements et ménagement de terrains	- 25 169.87
231 – 350	Immobilisations corporelles en cours	+ 16 246.52
203 – 350	Frais d'étude, recherche, développement	+ 8 923.35

- **Eau potable :**

Différents travaux et l'opération de renouvellement du réseau de Loustalnaud nécessitent un ajustement du budget primitif voté. Il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes à des fins d'équilibre du budget voté.

L'entreprise Hydrau Elect doit procéder, sur les stations de pompage, à différentes interventions :

- Nettoyage des réservoirs, - Changement d'une porte d'accès, - remplacement d'un capot regard, - mise en œuvre d'une liaison hydraulique « inter-ouvrage ». Il est nécessaire d'ajouter 2 200 euros sur le compte 2158 – opération 90.

Le renouvellement du réseau AEP de Loustalnaud s'élevant à 16 605 euros TTC et la maîtrise d'œuvre liée à cette opération à 10 800 euros. Il convient d'actualiser les montants budgétés et de prévoir une augmentation de l'emprunt associé.

Attention, il existe des conventions de passage sur des terrains privés qui à défaut de signature d'un accord pourraient retarder les travaux.

**Budget de fonctionnement : Rééquilibrage**

Fonctionnement	Libellé	Rééquilibrage Dépenses
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 238.56
011 – 622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	+ 238.56

**Budget de Investissement : Rééquilibrage**

Investissement	Libellé	Rééquilibrage Recettes	Rééquilibrage Dépenses
2315 – 180	Installat., matériel et outillage technique		- 93 384.79
2158 – 90	Autres Instal. Matériel, outil. technique		+ 2 200.00
1641 – 180	Emprunts	+ 36 220.21	
203 – 180	Frais d'études, recherche, développement		+ 800.00
2158 – 180	Autres instal. Matériel, outil. Techniq.		+126 605.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les différentes décisions modificatives (DM) proposées tant sur le « budget communal » que le « budget Eau Potable ».

**16- Questions diverses**

- **Corsica Sole.** : Ce dossier est actuellement suspendu. Décision en novembre selon :  
- Positionnement de RTE ?  
- Augmentation des points source ?
- **Proposition de mise à disposition de bois** : Une ressource existe à la suite de coupes effectuées dans les bois communaux, bords de route, ... Il est envisagé de pouvoir entreposer cette ressource, de la mettre à disposition d'administrés (il reste à en déterminer les modalités opérationnelles, administratives).
- **Renforcement du Réseau électrique de Lavour Basse** : À la demande d'ENEDIS, il doit être procédé à un renforcement du réseau électrique sur le hameau de Lavour-Basse. Une possibilité existe que ce dernier puisse être enfoui. Proposition parvenue soit un coût de 104 124 € et une participation pour la commune de 9 629 euros, car une partie de l'enfouissement (réseau Télécom) reste à la charge de la commune.

Une délibération doit être prise lors du prochain conseil municipal.

Cette opération est-elle réalisable aussi pour le hameau de Lavour-Haute ? Tout dépend de l'initiateur de la demande : ENEDIS ? Commune ? Une demande sera faite pour en obtenir une estimation du coût.

- **Maintien ou non de la Régie d'eau en autonomie** : La commune doit prendre une décision concernant la gestion de son réseau d'eau potable et d'assainissement d'ici à la fin de l'année. Une réunion de travail doit être prévue, début septembre, afin d'envisager les problématiques et les différentes solutions (avantages / inconvénients / coûts) de chaque situation. Il est nécessaire pour les élus de connaître tous les éléments afférents à ce dossier sensible.
- **Ménage des locaux municipaux** : Une personne sous statut d'auto-entrepreneur assure actuellement le ménage des locaux municipaux. Il conviendra à la rentrée de fixer les modalités définitives de cet emploi (horaires, tarification, ...).
- **Le contrat saisonnier** de Lucas (agent technique) s'arrête fin août.
  
- **Remise en état des chemins ruraux** : Il est nécessaire d'envisager une remise en état, principalement :
  - Champs de Moé, Glanes-Gagnac, Chemin de la Bénéchie (Devis signé – intervention en septembre), Chemin lié à l'enquête publique, Chemin du Moulicou, ...
  - ENEDIS veut avoir un accès au transfo – Prise de 1 m à 1m50 sur un terrain privé. La Cère et le talus effondrent le chemin (présence d'une ligne à haute Tension).
 Des élus se proposent selon leur temps et leur disponibilité, d'effectuer certaines opérations.
- **Fête – Brocante** : Un renforcement de personnes est demandé pour assurer la mise en place et la permanence.
- **Visite du verger ANDROS** : Une visite sera organisée le lundi 25 août pour 10 heures.
- **Visite de l'entreprise « Traiteur du Val de Cère »** : Une visite du site de production par les élus est prévue. La date reste à déterminer.
- **Lettre du Maire et des Élus** : Une publication sera effectuée pour fin août.
- **Convention de la salle des fêtes** : Revoir le document actuel et le paragraphe « caution ». Envisager une réfection de cette salle.

Clôture de la séance à 22h00



Claire DELANDE-CATTIAUX  
Présidente de la séance



Thierry BLAIN  
Secrétaire de la séance